

# Assemblée générale AADMIE-RESF 16

MJC-CSCS Rives de Charente  
Samedi 13 janvier 2024

## Ordre du jour :

- Introduction pour le CA
- Bilan/perspective des commissions et groupes de travail :
  - juridique-----page 2
  - scolarité-----page 4
  - Hébergement-----page 5
  - Aide alimentaire, local-----page 6
  - Soutien scolaire-----page 7
  - Loisirs et culture-----page 8
  - Sorties ASE 2023
  - Jeunes majeurs-----page 9
  - Finances-----page 10
- Débat
- Votes
  - quitus financier
  - renouvellement du CA



Association d'Aide et de Défense des Mineurs Isolés Etrangers ● RESF16

# Juridique

## **Les gens**

La commission elle-même a pas mal changé dans sa composition en cours d'année. Nous avons commencé à 6. Nous sommes maintenant 5 (Jean-François, Jérôme, Patrick, Valérie et Romain qui est également au CA). C'est un peu juste : la commission pourrait être renforcée.

Nous nous appuyons essentiellement sur deux avocats: il serait bon d'en avoir un ou deux de plus.

Le groupe qui a en charge les récits des parcours migratoires s'est bien étoffé et compte aujourd'hui 8 personnes : Anne-V, Annie, Catherine, Claire, Clémence, Ghyslaine, Julien et Mélanie.

Une équipe d'« anges gardiens » opère à Paris. Il s'agit de personnes qui habitent Paris ou sa banlieue et qui accueillent à leur descente du train les jeunes que nous leur envoyons. Les jeunes sont accompagnés jusqu'à leur ambassade ou consulat puis leur train (ou leur car) de retour. L'équipe compte actuellement une douzaine de personnes. Elle peut accueillir encore bien davantage de volontaires : plus nombreuse, elle pourrait offrir ses services aux jeunes d'autres départements que le nôtre.

## **Le travail**

Nous nous retrouvons à un rythme qui n'atteint pas une réunion par mois. L'essentiel de nos activités consiste en de l'accompagnement individuel des jeunes.

Même si les jugements changent un peu (les procédures mais également le fond), nous avons maintenant des « routines » de travail que nous nous contentons d'adapter.

Essentiellement, il s'agit toujours de faire reconnaître la minorité des jeunes par l'une ou l'autre des 3 juges des enfants (JE) dont dispose le département.

La politique du département a peu changé. Nous obtenons aujourd'hui les évaluations des jeunes par lettre simple – c'est un progrès. Et le département ne fait appel des décisions des juges qu'exceptionnellement.

Ce dernier point pourrait être un progrès si l'ASE ne mobilisait maintenant des avocats spécialisés venant de cabinets Parisiens ou Nantais dès le début de la procédure. Nous sommes confrontés à eux dès la première audience par le juge des enfants. Nous avons ainsi vu confirmer des évaluations de l'ASE dont nous avons bon espoir que les juges les infirment.

Les tests osseux ne sont plus utilisés et c'est heureux. Ni à Angoulême par les juges des enfants, ni à Bordeaux en appel.

## **Le parcours juridique**

Les jeunes se voient proposer un document (disponible en ligne sur le site de l'aadmie) destiné à leur permettre de s'approprier des réalités complexes. Dans le détail, le parcours juridique se passe ainsi :

- refus par l'ASE de prise en charge du jeune au titre de la minorité, dès le premier accueil au sein de l'association :
  - le jeune est signalé à l'ensemble des commissions dont la nôtre,
  - une lettre simple est envoyée au Président du Conseil Départemental pour obtenir son évaluation détaillée (une dizaine de pages).
- nous lui trouvons un ou deux référent.e.s juridiques,
- avant le premier rendez-vous avec l'avocat.e, il faut :
  - écrire son récit de parcours migratoire,

- obtenir ses documents originaux du pays (et les vérifier!), c'est la partie que nous ne finançons pas : nous proposons au jeune de se faire envoyer une photo des documents originaux pour éviter de coûteux envois de documents inadaptés,
- essayer d'obtenir des papiers d'identité du pays d'origine (ambassade à Paris). Le « Graal » étant le passeport,
- saisine du juge des enfants par l'avocat.e,
- Audience du JE, délibéré...
- en cas de décision défavorable du JE, et s'il reste le temps avant la majorité, on peut faire appel d'un
- Des recours en Tribunal Administratif (Poitiers) ont été tentés mais les délais sont tels que cette voie de justice est sans intérêt pour nous.

### ***Les résultats en chiffres***

Nous n'avons plus – et c'est une politique délibérée - les chiffres des sorties de l'ASE. Nous supposons que le taux de non reconnaissance de minorité se maintient et qu'il est toujours de l'ordre de 70 %

En 2023, sur les 12 jeunes que nous avons pu accompagner jusque chez la juge des enfants, 7 ont été reconnus mineurs et l'ASE a dû les reprendre 5 ne l'ont pas été.

**Il est essentiel pour nous de faire savoir que, dans la majorité des cas sur lesquels les juges sont amenés à trancher, raison est donnée aux jeunes.**

**La moyenne entre la date de sortie de l'ASE et leur reprise est proche de 300 jours.**

**Ces jeunes mineurs ont donc passé 300 jours dans le déni de leur majorité.**

Sur 5 appels (à la chambre d'appel des mineurs de Bordeaux), nous en avons perdu 4 cette année. Un délibéré prévu en janvier nous laisse quelques espoirs. On peut désormais qualifier cette chambre de « chambre d'enregistrement »

### ***Finances***

Les avocats se paient (mal) avec l'aide juridictionnelle qui est systématiquement accordée. Nous finançons toutes les dépenses des jeunes tant qu'ils sont dépourvus de revenu (donc presque toujours).

Un MIE qui doit faire un AR à Paris pour un rdv où il devra s'acquitter d'un timbre fiscal va « coûter » près de 200 € et il est rare qu'un seul voyage suffise.

Nous ne payons pas, par principe, les documents qui viennent du pays. Les jeunes se débrouillent avec leurs amis et leurs familles.

Il est à noter que le coût juridique est important. Probablement l'un des plus lourds de l'AADMIE. Il est largement invisibilisé car passé en dons par des membres de la commission. Cette situation est naturellement susceptible d'évoluer.

### ***Perspectives***

Pas de grand changement en perspective.

Nous pensons assurer le travail à peu près correctement mais des bonnes volontés seraient les bienvenues au sein de notre commission. Ne serait-ce que pour permettre un certain roulement.

# Scolarité

## Orientations en juin :

- **13 après la 3<sup>ème</sup>** : CAP 1 = 9, EREA =1, MFR =1, Apprentissage restauration =2
- **En LP** : poursuite du cursus scolaire pour la plupart
- **Redoublement en LP** : 1

## Affectations de septembre à décembre :

- **Le parcours CIO-CASNAV-IA** : chaque arrivant refusé par l'ASE passe un test au CIO, puis le CASNAV propose à l'inspection académique l'orientation la plus réaliste. En septembre, l'absence prolongée de la responsable du CASNAV a retardé les décisions d'affectation qui sont arrivées au compte-goutte. De plus le module d'alphabétisation et les PAPS (modules d'adaptation en LP) n'ont pas été reconduits par le Rectorat.

### - **Résultats rentrée 2023** :

- 1 jeune a été orienté en CAP1 au LP de Ruelle,
- 2 en 3<sup>ème</sup> UPE2A au collège RR de Soyaux (1 reconnu mineur depuis),
- 3 en 3<sup>ème</sup> FLS dont deux au collège J. Verne, et une au collège P. Bodet d'Angoulême,
- 4 jeunes de plus de 16 ans sont à la MFR de Triac (dont un reconnu mineur),
- 1 est en attente de décision de la MFR de St Projet,
- 3 n'ont pas d'affectation,
- 2 sont arrivés très récemment.

**Au 9 décembre 2023, 27 jeunes sont accompagnés** (suivi des anciens parfois fluctuant)

- **Inscriptions** : l'accueil dans les établissements scolaires est très positif. Ils proposent un accompagnement spécifique et acceptent la gratuité des pensions et demi-pensions par le biais de la commission solidarité.

- **Référents famille** : chaque jeune scolarisé a un référent famille dont les coordonnées ont été communiquées aux établissements, la participation aux réunions type parents-profs restant à leur initiative.

- **Difficulté parfois** à trouver des stages tous les quinze jours pour les formations en alternance (MFR)

- **Satisfaction** : l'envie de nombreux jeunes de s'engager rapidement dans une formation

- **Déception** : parfois des absences en cours et des départs intempestifs qui nous mettent en porte à faux par rapport aux établissements.

- **L'apprentissage** : sans responsable légal, l'affectation scolaire est la seule possibilité d'insertion, l'apprentissage étant réservé aux plus de 18 ans (en principe avec titre de séjour) ou aux jeunes reconnus par l'ASE.

- **Une nouveauté, la prime en LP** : A compter de janvier 2024, les élèves de LP vont bénéficier d'une allocation pour les périodes de stage en milieu professionnel. Les montants varient : 10 € par jour en CAP 1 et seconde pro (soit 50 €/semaine), et 15 € en CAP2 et BP1

Or les jeunes migrants isolés non pris en charge par l'ASE, ne peuvent pas ouvrir un compte en banque pour percevoir cette allocation. Une solution reste donc à trouver.

# Hébergement :

## un toit pour les jeunes !

Nous avons recensé, pour l'année 2023, 26 jeunes qui dépendent de l'AADMIE pour être hébergés.

### Où dorment-ils ? Où vivent-ils ?

La priorité est de faire appel à des familles solidaires.

L'appel au 115 n'est suggéré qu'en dernier recours, d'autant que l'augmentation nationale des personnes sans abri ne garantit nullement qu'ils y aient une place.

### Accueil par le 115 en 2023

Nous l'avons donc peu sollicité cette année, préférant loger les jeunes dans des familles ou chez Antoine tant que cela était possible :

- Environ une cinquantaine de nuits pour des jeunes qui arrivaient,
- Le Rond Point a hébergé 1 jeune pendant 3 semaines,
- La halte santé a hébergé 2 jeunes pendant deux mois.

### Chez Antoine

Un appartement a encore été prêté en 2023 à l'AADMIE par un adhérent. Cet appartement, disposant de 5 places, et sous le contrôle d'Hamza, était réservé en priorité aux jeunes nouvellement arrivés. Plus de 800 nuitées y ont été assurées.

Or, depuis début 2024, l'AADMIE ne peut plus disposer de ce lieu. Par conséquent, il est urgent de trouver de nouvelles familles solidaires pour pallier cette nouvelle difficulté.

### Les familles solidaires

Des familles accueillent de manière pérenne depuis plusieurs années. Elles accompagnent généralement au-delà des 18 ans du jeune, jusqu'à son installation.

Mais d'autres familles, fidèles depuis longtemps, se rendent toujours disponibles pour héberger la semaine entière et/ou le week-end.

En cas d'urgence, 6 familles répondent toujours présentes.

Enfin, d'anciens jeunes aidés par l'AADMIE n'hésitent pas également à proposer leur aide aux nouveaux venus.

Cette année, 4 nouvelles familles se sont engagées à accueillir mais trois autres n'ont pas pu continuer.

- 11 jeunes sortis dans l'année ont déjà une famille pérenne,
- 4 sont internes (la Maison familiale et rurale de Triac-Lautrait est une alliée précieuse pour la scolarité et l'internat des jeunes),
- 8 autres, dont une fille, n'ont pas d'hébergement stables et ont navigué entre chez Antoine, des hébergement provisoires et le 115.

### Chacun accueille comme il peut

Par exemple du lundi soir au vendredi matin ou 2 soirs en semaine ou uniquement certains WE...

Les jeunes nous sollicitent aussi quand ils sont en stage loin de leur lieu d'hébergement habituel ; S'ils sont en lycée professionnel, nous sollicitons un autre lycée professionnel plus près de leur lieu de stage pour cette période.

## Aide alimentaire, local

Cette aide alimentaire, et en produits d'hygiène, repose principalement sur notre partenariat avec la *Banque Alimentaire de la Charente* auprès de qui nous nous approvisionnons en vivres une fois par semaine.

Elle est proposée aux jeunes qui sont hébergés :

- en haltes de nuit (pour 2 ou 3 jours consécutifs),
- dans l'appartement de dépannage « chez Antoine »
- dans des familles solidaires ou chez des amis, le cas échéant.

Elle se compose principalement

- de produits basiques gratuits, financés par l'Europe (FEAD).

Ceux-ci ont été privilégiés au cours du deuxième semestre en raison de la situation très tendue des finances de l'association

- et de produits à coût réduit provenant de la collecte annuelle ou d'inventus de magasins.

Chaque année en effet, plusieurs d'entre nous participent fin novembre à la collecte nationale de la BA dans les magasins.

4 bénévoles et 2 jeunes ont participé au ramassage des pommes de terre pour la BA cette année.

L'approvisionnement a été complété par des dons de la plate-forme logistique *Lidl* - surtout pour les produits d'hygiène - et par quelques achats.

Les « colis » sont remis aux jeunes lors des permanences au local les mercredis et vendredis après-midi. Cette année, 730 jeunes sont passés au local.

Chaque semaine, *une quinzaine de jeunes* en moyenne bénéficient de cette distribution.

Soit environ **75 jeunes différents aidés sur l'année**.

Ceci représente **582 colis** distribués au cours de l'**année 2023** (459 en 2022).

### Livraisons par mois en 2023 (*non exhaustif*)

Janvier :	209 kg	106 €
Février :	246 kg	64 €
Mars :	518 kg	193 €
Avril :	441 kg	150 €
Mai :	486 kg	241 €
Juin :	545 kg	195 €
Juillet :	363 kg	20 €
Septembre :	232 kg	
Octobre :	268 kg	41 €
Novembre :	156 kg	
Décembre :	193 kg	35 €

Soit une moyenne de **332 kg** rentrés chaque mois pour un montant de l'ordre de 1 200 € (contre 251 kg en 2021).

## Soutien scolaire 2023

Nous tentons d'assurer un soutien scolaire régulier, au local, depuis le début de l'année, bien qu'il ne soit malheureusement pas quotidien.

5 bénévoles : Micheline, Josette , Pierre, Agnès et moi-même avons contribué à cette rotation.

L'activité ne s'est pas interrompue en été où, parfois, jusqu'à 8 jeunes, motivés, étaient présents dans la bonne humeur et la satisfaction d'être occupés pendant ces deux mois assez creux.

En octobre, Agnès est venue renforcer notre équipe. Nous en sommes très heureux, les jeunes également car son expérience dans l'enseignement du F.L.E. est une grande plus-value.

Dernièrement, le mercredi matin et le jeudi après midi sont devenus des rendez vous très réguliers.

Une initiation à l'informatique est venue étoffer notre activité grâce à la générosité du C.S.C.S - amicale laïque de St Yrieix. Deux sessions ont eu lieu en octobre et novembre par groupe de 5 apprenants à chaque fois : 7 jeunes au total ont pu participer à ces modules. Un prochain atelier est déjà fixé pour le mois de janvier.

Notons également qu'un de nos jeunes majeurs bénéficie depuis septembre de cours d'alphabétisation grâce à l'association DECLICS à raison de 4 heures par semaine lorsqu'il n'est pas à la MFR.

Valérie S

## Loisirs et culture

Concernant les divertissements le temps fort du premier semestre a été le **festival des musiques métisses** qui s'est déroulé le premier week-end du mois de juin .

Trois de nos jeunes ont fait du bénévolat et ont ainsi pu assister à tous les concerts du samedi soir. Ils étaient satisfaits et heureux de cette expérience solidaire et festive.

De notre côté nous avons tenu un stand où nous avons proposé à la vente des loisirs créatifs. Cela a été l'occasion pour certains de s'initier à quelques activités manuelles (collage, macramé...). Un groupe a assisté à plusieurs concerts grâce à Médecin du Monde qui avait obtenu plusieurs places gratuites.

Puis le début de l'été a été marqué par le **stage de « théâtre en action »** à Moulidars. Zoumana et Aboubacar ont répété durant 10 jours une création originale au sein de la troupe menée par Renata Scant. Les trois soirs de représentation fin juillet ont remporté un vif succès et la pièce de théâtre « La chevauchée du tigre » a ravi les spectateurs.

Fin juillet, nous avons organisé un **pique nique** avec les jeunes, les familles hébergeantes et les bénévoles dans le grand jardin de Sébastien au Gond Pontouvre . Il faisait très beau. Cette journée a été particulièrement réussie et festive. Elle a permis aux jeunes de s'initier à des jeux de plein air , de se retrouver, de danser et aux adultes d'échanger avec les familles hébergeantes.

Deux mois c'est un peu long quand on ne part pas en vacances et lorsque les journées ne sont plus cadrées par le rythme scolaire. Nos projets ont été modestes mais nous ne sommes pas restés sans rien faire. Journée **baignade au plan d'eau de St Yrieix**, quelques participations aux **soirées bleues** organisées par le département, 2 ateliers bracelets brésiliens et tissage à la **recyclerie de Rouillac**, promenades au **bord de la Charente**, spectacle **d'acrobaties aériennes** ou dégustations de glaces au parc de **Frégeneuil** ont ponctué l'été des jeunes.

Puis à la rentrée nous avons eu la chance d'être invités à l'**exposition** de l'artiste « **Fred le Chevalier** » dans une galerie de l'artère piétonne. Nous étions 4 adultes accompagnant un petit groupe présent et avons beaucoup apprécié cette exposition et la générosité et accessibilité de l'artiste.

C'est sans doute cette animation et la préparation du marché de Noël qui ont fait germer l'idée d'un **atelier dessins/collage** au sein du local, animé par Geneviève. Cet atelier a eu lieu 2 mercredis de suite et a beaucoup plu. Il a donné de très jolis résultats avec de beaux dessins et collages encadrés. Bravo les artistes !!!!!

L'année s'est terminée avec une sortie cinéma , 8 jeunes ont pu voir « ma France à moi » au CGR et sont sortis très émus et plein d'espoir de cette séance !



## Sorties ASE

Nous avons les chiffres des jeunes qui sont sortis de l'ASE de janvier à fin septembre. Nous les avons eus grâce à l'AFUS 16 qui envoyait un mail aux associations concernés (Médecins Du Monde, l'Eclaircie...) par la prise en charge de ces jeunes à la rue. Nous avons été retiré.e.s de la liste, notre association n'étant pas assez « institutionnelle »

De janvier à septembre, donc :

46 jeunes ont été sortis de l'ASE qui ne les a pas reconnus mineurs après évaluation.

Nous en avons rencontré 35 : 11 sont partis sans avoir pu ou voulu prendre contact avec l'AADMIE.

Sur ces 35 accueillis par nous, 22 ont fait le choix de partir au bout de quelques jours ou quelques semaines.

**En ce mois de janvier 2024, 16 jeunes mineurs sortis de l'ASE en 2023 sont actuellement pris en charge par l'AADMIE (sur un total de 20 mineurs)**

## Jeunes majeurs

Nous (Marie-Anne, Pascale et Romain) avons commencé le recensement des jeunes majeurs vers la fin de l'année 2023,

Ils sont 81 au total à avoir été pris en charge par l'AADMIE et à ne pas avoir quitté le département. Au moins pendant cette période.

Le contact s'est fait par appels téléphoniques. Le plus souvent, ils se sont montrés contents de notre initiative ; que ce soit pour nous dire que tout allait bien pour eux ou au contraire pour s'entendre souhaiter bon courage faute de mieux pour le moment.

On peut distinguer 3 catégories :

- ceux qui ont un TS (Titre de Séjour), parfois déjà renouvelé plusieurs fois,
- ceux qui galèrent avec des récépissés, des APS (Autorisation Provisoire de Séjour) parfois renouvelés tous les 3 mois, parfois sans autorisation de travail. Ces titres restreignent fortement l'accès au logement, l'accès au travail et empêchent le passage du permis de conduire qui peut être un prérequis pour le travail.
- ceux qui n'ont rien, et parfois depuis longtemps (plus de 4 ans pour l'un d'entre eux).

Nous nous sommes concentrés sur cette dernière population. Nous en comptons plus d'une douzaine mais il en reste une dizaine que nous n'avons pas encore pu joindre.

Nous allons reprendre nos activités en 2024, probablement appeler les jeunes qui galèrent à une réunion pour envisager des perspectives.

Nous agissons dans la mesure du possible avec l'association Baobab avec laquelle les liens sont forts mais aussi avec les syndicats de salariés et les associations patronales.

## Finances 2023

Fin 2023, le compte bancaire de l'Aadmie est créditeur grâce aux dons et inscriptions, à la campagne Hello Asso, ainsi qu'aux différentes actions menées (vide-greniers et marchés de Noël).

Nos recettes sont équivalentes à celles de l'an dernier. (10 390 €)

La somme globale de nos dépenses est restée stable.

-Transports :

5 297 € en 2022 / 4 100 € environ en 2023

-Antoine :l'appartement a souvent été complet

2 753 € en 2022 / 3 751 € en 2023

-Banque Alimentaire : en ne commandant que des produits FEAD gratuits

1 613 € en 2022 / 1 104 € en 2023

-Maif :

391 € en 2022 / 630 € en 2023

À ajouter :

Scolarité :220 €

Divers (dont juridique) :357 €.Il faut souligner que ce montant n'est pas révélateur de la réalité. En effet, les membres de la commission juridique engagent des frais importants à titre personnel et ne demandent pas de remboursement.

Frais bancaires :92 €.

### Prévisions 2024 :

L'Aadmie a la capacité de mobiliser son réseau pour équilibrer son budget, cela alors que l'Association fonctionne sans subvention. Un dossier a été rempli auprès de la Ville d'Angoulême pour 2024.

En 2024, nous devons probablement ouvrir à nouveau une campagne de dons Hello Asso.

L'appartement de Chez Antoine sera fermé à compter de Janvier ; nous n'aurons donc plus à régler les charges, ainsi qu'une partie de l'assurance Maif.

Les frais engagés par les familles hébergeantes sont invisibilisés mais doivent être mentionnés.

Il est à envisager des frais de scolarité en hausse, notamment pour les inscriptions en MFR.